

# ment des cultes : nements justes »

## L'archevêché au cœur d'une enquête journalistique

Mercredi dernier, une enquête du magazine de la RTBF #Investigation, en collaboration avec Knack et Le Vif, révélait que l'ASBL Raphaël, une association de lutte contre la pauvreté, avait cédé son principal actif, l'ex-clinique Sainte-Anne, estimée à 3,1 millions d'euros, à l'archevêché de Malines-Bruxelles le 23 avril 2021. Une cession qui devait permettre, selon Cathobel, d'obtenir l'emprunt nécessaire pour le rénover, vu l'état d'insalubrité du bâtiment.

Nos confrères évoquent un conflit d'intérêts, dès lors que le président de l'ASBL, M<sup>re</sup> Cosijns, est aussi secrétaire général de la Conférence épiscopale présidée par M<sup>re</sup> De Kesel, numéro un de l'archevêché de Malines-Bruxelles.

**Je n'ai pas vu l'enquête. D'après ce qu'on m'a dit, elle est à charge. On a dit que tous les hébergés ont été mis dehors : en fait, la plupart ont été relogés. En ce qui concerne les affaires financières, tout est en ordre. Tout a été fait en concertation avec le service social de la commune d'Anderlecht et ça, ils ne disent pas. Dire que l'ASBL Raphaël est un pion de l'archevêché, c'est une erreur.**

M<sup>re</sup> Cosijns n'est pas à la fois juge et partie en étant secrétaire de la conférence épiscopale ?

**Il n'est pas à l'archevêché, ce sont des institutions différentes.**

L'enquête journalistique montre que cette transaction a mis les plus démunis, logés et nourris par Raphaël, à la rue.

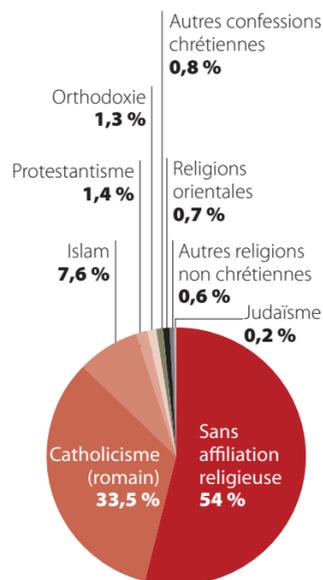
**Les personnes ont été relogées, quelques-unes n'ont pas voulu l'être. Et j'ai appris qu'il y avait encore cinq places libres.**

On apprend aussi que l'archevêché de Malines-Bruxelles a accordé un prêt de soudure de 120.000 euros à la directrice de l'ASBL dans le cadre de son divorce...

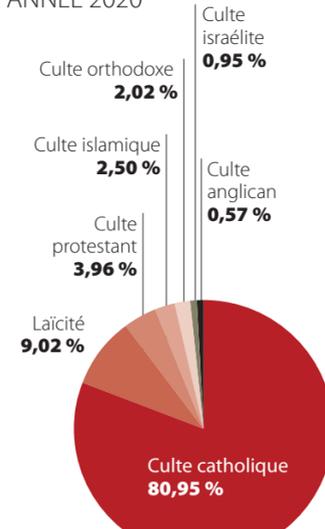
**Je ne suis pas au courant, je ne sais pas quelle est la procédure suivie.**

F. DCQ.

## Personnes se définissant comme appartenant à un courant convictionnel (ou non) en Belgique

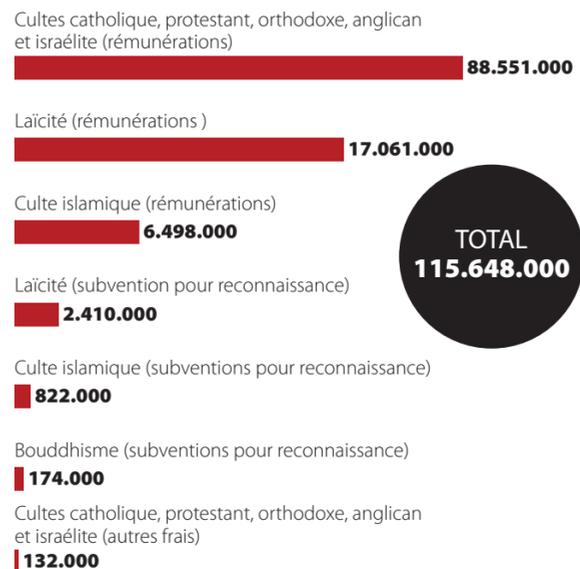


## Proportion de postes de ministres du culte (curés, imams, ...) et de délégués laïcs financés par l'autorité fédérale en ETP\* ANNÉE 2020



\*ETP : équivalent temps plein

## Budget alloué aux cultes et à la laïcité par le SPF Justice - EN EUROS EN 2020 (crédits votés)



## Grand-Duché L'Eglise catholique moins pourvue en subventions

PASCAL MARTIN

Jeter un coup d'œil du côté du Grand-Duché peut être utile lorsqu'il s'agit de financement public des cultes. La Belgique et le Luxembourg ont une Constitution proche. A l'origine, tous deux ont expressément indiqué dans leurs textes fondateurs que les traitements et pensions des ministres des cultes seraient à charge de l'Etat.

Sauf que, en 2015, nos voisins ont acté une réforme qui prévoit à terme la fin de cette obligation et une réduction de plus de 70 % du budget global alloué aux cultes. Le montant du soutien financier est désormais fixé en fonction de l'importance de la communauté religieuse.

La réforme a fait une victime de taille : l'Eglise catholique a perdu beaucoup dans l'affaire. Aujourd'hui, l'Etat débourse encore 20 millions d'euros pour le personnel de l'institution. Mais lorsque les prêtres et les employés bénéficiant de l'ancien régime seront à la retraite, l'Eglise ne pourra plus compter que sur les quelque 6,75 millions d'euros annuels qui lui sont garantis.

L'Eglise catholique luxembourgeoise a fait contre mauvaise fortune bon cœur. Mise sous pression, elle a fini par accepter de négocier avec l'Etat. Il faut dire que les chrétiens-démocrates du CSV avaient été rejetés dans l'opposition. L'arrivée au pouvoir d'une coalition majoritaire rassemblant les libéraux de Xavier Bettel, les socialistes et les verts a précipité la réforme.

### Conséquences financières

Les effets de cette remise à plat sont triples :

- Depuis 2016, toutes les nouvelles embauches sont à la charge de l'archevêché, qu'il s'agisse de prêtres ou de laïcs. Résultat : leurs salaires ont été revus à la baisse. La majorité du personnel de l'Eglise catholique reste toutefois pour l'instant sous l'ancien régime - celui d'avant 2016 - et continuera à être payé par l'Etat jusqu'à la retraite. « En dépit des différences salariales, il y a une cohabitation pacifique entre anciens et nouveaux engagés », assure l'archevêché.

- Le cours de religion n'est plus dispensé dans l'enseignement public. L'Eglise catholique a dû implanter une catéchèse dans toutes les paroisses pour pallier cette disparition. D'où des coûts importants.

- Les fabriques d'église traditionnelles ont été supprimées au profit d'une fabrique d'église diocésaine appe-



« Les bien-portants qui sont venus à l'église ont donné plus qu'avant », assure M<sup>re</sup> Leo Wagener, vicaire général. © PIERRE-VIVES THIENPONT.

lée Fonds de gestion des édifices religieux (Kirchenfonds) ; 150 édifices sont désormais propriété de ce fonds ; 350 églises et chapelles appartiennent aux communes. Le culte catholique peut cependant continuer à utiliser les édifices religieux moyennant une convention où les charges des uns et des autres sont clairement définies. Un arrêt de la cour administrative a donné raison à une commune qui voulait investir davantage d'argent, car son église participe du patrimoine culturel. Cette logique a fait des émules. L'Etat, lui, n'intervient que lorsqu'il y a des travaux importants à faire.

Les édifices désacralisés sont rares. Il s'agit le plus souvent de petites chapelles campagnardes abandonnées.

Au final, la réforme du financement des cultes a de lourdes conséquences financières pour l'Eglise catholique, qui voit sa trésorerie fondre d'année en année et doit trouver d'autres ressources. Le covid n'a rien arrangé, même si l'équilibre a finalement été presque atteint. « Les recettes ont diminué parfois jusqu'à 40 % car il n'y avait pas d'office. Les personnes âgées ont préféré rester à la maison et n'ont donc pas participé à la collecte. Mais les bien-portants qui sont venus ont donné plus qu'avant », explique M<sup>re</sup> Leo Wagener, le vicaire général.

La réforme touche tous les autres cultes reconnus par l'Etat grand-ducal - israélite, protestant et protestant réformé, anglican, orthodoxes grec, roumain et serbe. Elle a fait au moins un heureux : le culte musulman, qui ne bénéficiait pas jusque-là d'une enveloppe budgétaire. Au Luxembourg, son développement a coïncidé avec les années 90 et l'arrivée de réfugiés bosniaques dans le contexte des guerres d'ex-Yougoslavie.

## enseignement « Les cours de religion ne doivent pas renforcer l'identité de chacun »

F.DCQ.

Le groupe de travail spécifique au sein du parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles chargé « d'examiner l'extension à deux heures de l'éducation à la philosophie et à la citoyenneté pour l'ensemble des élèves de l'enseignement obligatoire » a rendu ses conclusions fin novembre après avoir travaillé pendant un an et demi. « Les cultes n'ont pas été consultés, contrairement à la laïcité », précise d'emblée M<sup>re</sup> Harpigny.

PS, MR et Ecolo y proposent d'en finir avec les cours convictionnels obligatoires. Ils deviendront optionnels dans la grille horaire des écoles officielles francophones. A leur place, le cours de philosophie et citoyenneté passera à deux heures. « Ce n'est qu'une option parmi d'autres dans la résolution », tient à rappeler le 100<sup>e</sup> évêque du diocèse de Tournai. « Maintenant, c'est dans les mains du gouvernement. On espère qu'on pourra quand même être consultés ! »

« On connaît la position du PS. Ecolo et le MR sont moins exclusifs. Ça pose au fond une question philosophique :

pourquoi est-ce qu'on veut supprimer les cours de religion ? Je suis à fond pour les cours de philosophie et citoyenneté. Mais au cours de religion, on apprend à avoir un langage critique sur le contenu des convictions religieuses, à dialoguer avec les autres convictions. Ça ne doit pas renforcer l'identité de chacun mais enseigner ce que l'on peut apporter à la société en fonction de ses convictions, et comment se mettre à son service. » Si les cours de religion sortent de l'enseignement officiel, M<sup>re</sup> Harpigny s'interroge sur les limites d'une « nouvelle forme de l'éducation religieuse en dehors de l'école » : « On a toujours peur que ce soit aux mains d'idéologies qu'on ne sait pas contrôler. »

En ce qui concerne le libre confessionnel, le groupe de travail estime qu'il « faut améliorer les conditions de l'organisation de la philosophie et citoyenneté », en examinant la piste d'un cours spécifique. « S'il s'agit de supprimer le cours de religion, je ne peux pas l'accepter. Je le redis : enseigner la religion fait partie de l'éducation. Et j'aime autant que ce soit dans un lieu où il y a des inspecteurs et la possibilité de critiquer. »